

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 12 OCTOBRE 2024

Nombre d'adhérents(es) présents(es) : 112

Nombre de procurations : 31

2 membres de droit sont présents dans la salle : le représentant de la Ville de Besançon, Samuel Lelièvre, directeur Biodiversité et Espaces Verts et celui de la commune de Miserey-Salines, Alexandre Edeinger, conseiller municipal délégué.

Le président adresse la bienvenue aux adhérents(es) et déclare la séance ouverte.

Il présente l'ordre du jour et précise qu'en fin de séance, un temps d'échanges permettra à chacun de s'exprimer ou de poser des questions.

Seuls les sujets liés à la refonte des statuts et du règlement intérieur ainsi qu'à l'évolution du montant des cotisations seront ouverts au débat au moment de les aborder et avant leur vote.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport moral
2. Rapport d'activités de l'année écoulée
3. Rapport de la commission « Attributions »
4. Point sur l'activité des vergers
5. Rapport financier de l'exercice 2023/2024
6. Budget prévisionnel 2025
7. Vote du montant des cotisations 2025
8. Approbation des statuts et du règlement intérieur
9. Election des membres du conseil d'administration
10. Questions diverses

1- RAPPORT MORAL (André Racine)

Cette année 2024 a été marquée par plusieurs retours d'événements :

- Celui du renouvellement dans la gestion de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, à laquelle l'association est affiliée, qui s'est traduit dans les faits par :
 - Des réunions trimestrielles en visio, avec le directeur de la fédération et des représentants d'association comme la nôtre ou de comités locaux : actualité de la fédération, projets ...
 - Des causeries mensuelles, en visio également, destinées au même public, avec pour chacune : un thème déterminé, l'intervention sous forme de témoignage ou d'expérience de 2 personnes et un échange entre participants (questions/réponses ...).

Ont ainsi été abordés les sujets suivants :

- « Parlons conflits » en février 2024, dans laquelle j'étais intervenant en binôme avec

l'avocat de la fédération. L'association a quelque expérience en la matière, mais j'y reviendrai par la suite

- « Parlons gestion de l'eau » en mars, puis « Parlons de partenariat scolaire » en avril et enfin « Parlons de mobilisation de bénévoles » en septembre
- Nous relayons les compte rendus de ces causeries sur notre site internet, dans lequel vous trouverez également des actualités, des informations sur la vie de l'association, tout comme sur la page Facebook
- Une rencontre « Symbiose », qui est une journée régionale de formation, animée par la fédération permettant à des associations du ¼ Est d'échanger sur la vie des jardins familiaux. Cette journée a eu lieu à Besançon, le 28 septembre dernier (18 participants), avec la visite du site de la Gare d'Eau.
- Une assistance juridique lors de la gestion d'un conflit avec un adhérent.

- Autres retours d'événements :
 - Celui de la convivialité avec les voeux aux adhérents en début d'année, Chantal en parlera plus en détail,
 - Et celui d'un temps d'échanges, avec le Troc du jardinier au printemps. Je remercie Marion, Fanny et Christine, adhérentes, pour leur implication dans l'organisation de cette animation, qui pourra être renouvelée.

Fin 2023, l'association a signé avec la Ville de Besançon une nouvelle convention de mise à disposition des jardins et vergers familiaux (durée 5 ans). Cette convention fixe les règles de gestion des sites et définit les champs d'intervention des 2 parties.

Or la vie de l'association suit l'évolution de :

- La demande sociale où le besoin de jardinage n'est plus exclusivement nourricier,
- La structure familiale, avec des familles moins nombreuses,
- Le dérèglement climatique, avec les pertes de repères en jardinage et une nécessaire adaptation des pratiques culturelles, le choix des plantes et des semences, la gestion de l'eau ...
- Le temps consacré à la pratique avec parfois la difficulté de faire face à la tâche pour enlever des herbes qui ont poussé trop vite.

Les visites de site mettent en exergue certaines de ces difficultés, révèlent que beaucoup de parcelles sont très grandes, font apparaître un manque d'équipements (ou leur vétusté) et un déficit d'entretien dans quelques parcelles et pour d'autres une tenue « bordélique ».

Pour améliorer l'attractivité des sites, adapter l'offre à la demande, nous avons la volonté d'améliorer certaines situations, en divisant des parcelles identifiées, en installant un coffre sur l'une des 2, en délimitant des parcelles de site, en renouvelant des équipements vieillissants.

Beaucoup est à faire et nous avons besoin de :

- L'appui constant de la Ville de Besançon, principal partenaire, pour la fourniture de coffres, piquets en bois, câbles ... , pour son aide financière, son soutien logistique et pour l'assurance d'un entretien annuel aux abords immédiats de plusieurs sites bisontins,
- L'engagement des adhérents pour aider les membres du CA et le salarié à la réalisation de ces travaux collectifs.

Nous avons besoin également de bénévoles pour participer au conseil d'administration, prendre part à l'organisation des animations : n'hésitez pas à nous rejoindre ou nous contacter.

Donner peu de son temps, c'est beaucoup nous aider.

Juste une remarque concernant les composteurs installés sur la plupart des parcelles : la Ville de Besançon, comme l'association, n'assurera plus le renouvellement de ceux vétustes ou en mauvais état. Il appartient à chacun de gérer ses déchets de jardins sur sa parcelle, par compostage, en tas, en andains ou en épandage.

La vie dans les sites :

Depuis la mi-septembre, l'association gère un nouveau site de jardins à Miserey-Salines. C'est un petit site, qui compte 15 petites parcelles (25 à 56 m²), avec un faible taux d'occupation (7).

Concernant le site de Montoille, même si la moitié des parcelles est disponible (pas de demande), 8 adhérents actuels ont manifesté leur attachement au lieu : l'association souhaite continuer à faire vivre Montoille tant que les jardiniers sont motivés. Il conviendra que la Ville reprenne son accompagnement dans la gestion des abords du site.

Cette année aura été marquée une nouvelle fois par l'incendie criminel d'un cabanon jumelé sur le site de Rosemont Vignerons, le vendredi 2 août dernier. Le montant du préjudice est estimé à 5000 €. L'association a déposé plainte et le dossier est en cours d'instruction auprès de l'assureur.

Concernant ce site, de nouveaux adhérents ont construit une extension couverte de leur cabanon sans solliciter l'avis du conseil d'administration. Pour éviter toute polémique entre ces nouvelles extensions et celles installées de plus longue date, nous avons demandé le démontage de toutes les extensions couvertes ou à la rigueur leur transformation en pergolas végétalisées.

Cette année encore, nous avons eu à traiter plusieurs litiges. En fin d'année dernière, l'un d'entre eux a été plus difficile à gérer, puisqu'un adhérent a assigné l'association auprès du tribunal judiciaire de Besançon en référé heure à heure, au motif d'un vice de procédure dans la décision d'exclusion prononcée à son encontre, et de non concordance entre les statuts et le règlement intérieur. Cela a coûté près de 1200 € à l'association, pour revenir à la situation antérieure (réintégration de l'adhérent).

Lors de l'AG 2023, nous vous avons indiqué vouloir travailler sur une refonte du règlement intérieur. Les différentes situations précédemment évoquées nous ont conforté dans cette démarche, en intégrant également les statuts. C'est pourquoi ces 2 documents seront soumis ce jour au vote de l'assemblée.

Au sujet des statuts, l'association, ayant souscrit au contrat d'engagement républicain, a reçu en cours d'année, une subvention de 2000 € dans le cadre du Fonds pour le Développement de la Vie Associative. Le CER est relatif au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations. L'association et ses membres acceptent de respecter les 7 engagements du contrat, repris dans les statuts de l'association.

J'en profite pour rappeler les valeurs de la fédération nationale et de notre association des jardins familiaux : l'importance du vivre ensemble, le développement des pratiques respectueuses de l'environnement, l'équité, l'honnêteté et la transparence.

Enfin, sur la vie de l'association, je vous informe ne pas renouveler ma candidature au poste de président et quitter le conseil d'administration, ayant le projet à très court terme de me rapprocher de mes enfants et petits-enfants habitant hors la région.

En l'absence de volontaire, l'association va s'orienter vers une gouvernance collégiale.

Avant de laisser Chantal poursuivre, je remercie :

- Madame Anne Vignot, Maire de Besançon, ainsi que Mme Fabienne Brauchli, adjointe déléguée à la Transition écologique, à la Biodiversité et aux Espaces verts,
- La direction Biodiversité et Espaces Verts, plus particulièrement Samuel Lelièvre (directeur), et

son adjoint Jean Kesseidjan, Johnny Magnenet (chargé de mission Nature en ville, Agriculture urbaine) et Julien Faivre-Rampant (chef d'atelier Logistique),

- Monsieur Yves Guyen, Maire d'Ecole-Valentin et son adjointe déléguée à l'Environnement et au Cadre de vie, Céline Bouvier,
- Monsieur Erlé Courvoisier, du Conseil départemental du Doubs, responsable du Pôle Milieux naturels à la direction du Développement et de l'équilibre des Territoires,
- Monsieur Marcel Felt, Maire de Miserey-Salines et Alexandre Edeinger, conseiller municipal délégué en charge de l'Environnement et du Développement durable,
- Messieurs Jean Russo (directeur) et Simon Guyon (directeur adjoint) et madame Rosemay Joubrel (responsable du Pôle Vie associative et Communication) à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, ainsi que Margaux et Émeline animatrices du réseau,
- Les membres du conseil d'administration,
- Le salarié Sébastien,
- Les correspondants de site,

sans lesquels l'association ne pourrait pas fonctionner.

Le rapport moral, soumis au vote à main levée, est adopté à l'unanimité.

2- RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE ECOULEE (Chantal Legry)

2.1- La composition du bureau

Cette année 2023-2024, le bureau était composé de :

1. Président : André RACINE
2. Vice-président : Jean-Marie BAVEREL
3. Secrétaire : Chantal LEGRY
4. Secrétaire-adjointe : Marie-Madeleine SAGE
5. Trésorier : Pascal PUPUNAT
6. Trésorière adjointe : Jenny KNAPP

2.2- La vie dans les sites

Bien que l'été 2024 soit considéré, une nouvelle fois, comme le plus chaud dans le monde, nous avons connu, à l'exception de quelques jours de canicule, un printemps pluvieux et un mois de juillet mitigé à Besançon.

Selon les témoignages des jardiniers, les limaces se sont bien régalingées (chaque espèce a le droit de vivre !).

Par contre, nous n'avons pas eu à subir de limitation dans l'usage de l'eau même si, l'ensemble du département du Doubs a été placé en situation de vigilance début août.

De nouveaux problèmes avec les pompes ont handicapé les jardiniers du site de Velotte cette année. Une seule pompe a été opérationnelle.

Et pourtant, les appels de notre part (Sébastien) à la direction Biodiversité et Espaces Verts ont été fréquents. L'arrêt de travail prolongé de son serrurier n'a pas permis de procéder à la réparation des 2 autres pompes.

Nous comprenons le mécontentement des jardiniers mais nous sommes tributaires de ce service pour certaines réparations, notamment celles des pompes manuelles, ainsi que les serrures....

Les incivilités se poursuivent dans les sites : plusieurs cabanons ont été fracturés dans différents sites,

des cuves d'eau, des outils, des légumes.... volés et cette année 2 cabanons ont été brûlés dans le site de Vignerons, au mois d'août.

Petit rappel : vous n'êtes pas sans savoir que les moustiques tigres ont trouvé intéressant de s'implanter à Besançon (comme dans de nombreuses autres villes et départements). Le moustique tigre pique le jour. Il peut propager des maladies graves (dengue, chikungunya...). Pour limiter les risques, il est devenu obligatoire de couvrir toutes les cuves, récipients qui contiennent de l'eau. Les larves s'y développent. Il faut savoir qu'une femelle pond entre 50 et 300 œufs par ponte.

2.3- Les travaux collectifs(et non TIG, travaux d'intérêt généraux comme certaines personnes nous le disent !)

Nous remercions les correspondants, jardiniers et Sébastien qui ont organisé et participé cette année aux travaux collectifs. Nous soulignons le mot « collectif ». En effet, dans quelques sites (peu heureusement) et de la part de quelques jardiniers, nous constatons que le sens de ce mot n'est pas encore intégré, Sébastien peut en témoigner : arrivée 1h à 1h30 après le début des travaux, départ après avoir signé la feuille d'émargement et sans prévenir, intervention dans « leur » parcelle et faire ou faire faire ce qui devrait être réalisé par eux-mêmes.

Nous rappelons que les 4 h de travaux collectifs font partie des « obligations » auxquelles adhère chaque jardinier lors de son adhésion.

2.4- Les visites des sites

Nous savons que la météo n'a pas été vraiment favorable cette année pour le jardinage et néanmoins certains sites et certaines parcelles ont été et restent bien entretenues et cultivées. Quelques jardins sont aménagés avec goût et ingéniosité.

Par contre, certaines parcelles s'apparentent plus à des « forêts vierges » qu'à des jardins. En conséquence, certains pour lesquels cette situation n'est pas une première, ne pourront plus bénéficier d'une adhésion à l'association pour la prochaine année culturelle qui débute le 11 novembre.

La « population » des jardins familiaux a évolué au fil des années. Certaines parcelles présentent des superficies beaucoup trop importantes pour une personne seule, adhérent(e) en activité avec ou sans famille, jardinier(e) s'avançant en âge... Nous réfléchissons aux solutions à apporter.

Nous vous demandons, si vous rencontrez, des difficultés (santé, familiale ...) de nous le signaler et de ne pas attendre de recevoir un courrier du CA pour vous manifester (ce qui n'est jamais très agréable ni pour vous, ni pour nous).

2.5- Animations

Nous allons clore ce rapport d'activités de l'année écoulée en abordant une note positive. Cette année, deux temps de rencontres ont été proposés aux adhérents de l'association :

- Un moment de partage autour d'une galette autour d'une galette et d'un bon petit verre de cidre ou de jus de fruit. Environ 80 personnes se sont retrouvées le 3 février et ont pu échanger
- Un autre moment d'échange et de partage, samedi matin 25 mai lors du troc du jardinier au cours duquel des ateliers découverte ont été présentés :

- Comment faire des oyas, sans se ruiner
- Comment réaliser différents purins (orties, consoude ...), intérêt et usages

Un peu plus de 20 personnes se sont déplacées au siège de l'association et ont pu également troquer des plants, graines, outils....

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

3- RAPPORT DE LA COMMISSION « ATTRIBUTIONS » (Chantal Legry)

137 demandes sont à ce jour en instances. Nous avons compté moins de départs fin 2023 que lors des années précédentes : 55 départs et nous avons attribué environ le même nombre de parcelles.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

4. POINT SUR L'ACTIVITE DES VERGERS (Chantal Legry*)

L'activité Verger a compté cette année 16 arboriculteurs, répartis sur 5 sites : Port-Douvot (11), Chamuse (1), Trépillot (4), Fort de Planoise (commun) et Montoille (commun).

Le site de jardins d'Avanne réclame un entretien des jeunes arbres, avec un suivi des tailles de formation.

L'avenir du site de Montoille est tributaire de son maintien en verger commun et de l'accueil de classes. Des parcelles de verger sont disponibles à Chamuse et à Port Douvot.

Une question se pose quant au devenir du site du Fort de Planoise, peu accessible et qui suscite peu d'intérêt.

La pépinière est présente sur le site de Port-Douvot, et nécessite un roulement mensuel de l'entretien et elle nous permet de réaliser les ateliers de greffe au printemps et en été, et de remplacer les arbres trop vieux. Les jeunes arbres sont alors surveillés de près.

Cette année, la saison dans les vergers a été rythmée par plusieurs chantiers et ateliers :

- 17 février, travaux sur le site d'Avanne,
- 9 mars, puis 22 juin, travaux à Montoille (commun),
- 13 avril, atelier greffe de printemps à la pépinière de Port-Douvot,
- 18 mai et 22 juin, travaux au grand commun de Port-Douvot,
- 2 juin, travaux d'entretien au verger commun de Fort de Planoise,
- 14 septembre, atelier greffe d'automne à la pépinière de Port-Douvot,
- 28 septembre, pressée de pommes à Loulans-Verchamps (chez Chantal).

Des vergers sont disponibles, les nouveaux adhérents sont les bienvenus.

Le compte rendu de l'activité "Vergers" est adopté à l'unanimité.

*en l'absence de Jenny Knapp

5- RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023/2024 (Pascal Pupunat)

Notre exercice comptable s'établit du 01/10/2023 au 30/09/2024.

5.1- Les produits :

2 postes représentent près de 92 % des ressources de l'association :

-> La première source de recettes est le **montant des cotisations** (y compris le paiement de l'eau) qui représente 55% du total des produits, soit près de 45 000 €.

-> En second lieu, les **subventions de fonctionnement** de la Ville de Besançon pour 25 000 € + 2 000 € du FDVA et de la Commune d'Ecole Valentin (1 000 €), qui couvrent environ 34 % de notre budget.

5.2- Les charges :

Les dépenses se sont élevées à 80 121,83 € :

-> Le premier poste reste le **salaires (+ charges sociales) de notre salarié**, Sébastien Gauthier, pour plus de 29 000 € (35%),

-> Le deuxième poste a été les **cotisations versées à la Fédération Nationale** pour 14 778 € (25%),

-> Le troisième poste a été les **dépenses d'entretien et réparation des sites** (et matériels) pour 13 414 €.

Au final, nous arrivons à un **résultat négatif de 3 053,83 €** dû à une avance sur cotisation 2025 sollicitée exceptionnellement par la FNJFC, et accordée par le CA, d'un montant de 6 000 €.

Voir le compte de résultat 2024 en Annexe 1.

La situation financière de l'association reste solide (autant comptablement qu'en trésorerie) et nos comptes sont aussi vérifiées par les services de contrôle/gestion de la Ville de Besançon.

Mr Huguet, adhérent, a également vérifié les comptes de l'association le 8/10/2024 (document ci-joint).

Le rapport financier de l'exercice écoulé est adopté à l'unanimité.

6- BUDGET PREVISIONNEL 2025 (Pascal Pupunat)

Voir document correspondant en Annexe 2.

Le budget prévisionnel 2025 est accepté à l'unanimité.

7- APPROBATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR (André Racine)

En 2021, l'assemblée générale avait validé une version actualisée du règlement intérieur.

Alors pourquoi, une nouvelle refonte en 2024 ?

En fin d'année dernière (le 30/11), l'association a été confrontée à une situation particulière liée à une assignation en référé heure par heure engagée par un adhérent auprès du tribunal judiciaire de Besançon.

Cet adhérent, dont la commission Litiges avait prononcé l'exclusion, avait relevé un défaut de procédure et de non concordance entre les statuts et le règlement intérieur. Après négociation, un accord a été trouvé avec maintien du jardinier sur sa parcelle.

Cette situation a mis en exergue les failles ou carences de nos textes et le CA avait en projet d'apporter des précisions et des clarifications au règlement intérieur et de le mettre en concordance avec les statuts. Ce sont ces 2 nouvelles moutures que nous soumettons au vote de l'AG pour approbation, et dont vous avez pu prendre connaissance en amont sur le site internet de l'association.

Des corrections ou ajustements sont toujours possibles et avant de passer au vote, avez-vous des questions à poser ou des remarques à formuler ?

Un adhérent suggère de rappeler aux jardiniers qu'ils doivent effectuer l'entretien des haies et des allées situées au droit de leur parcelle.

Cette suggestion, si elle n'y figure pas déjà, sera intégrée au règlement.

Les nouvelles moutures des statuts et du règlement intérieur sont adoptées à l'unanimité.

8- VOTE DU MONTANT DES COTISATIONS 2025 (Jean-Marie Baverel)

Le Conseil d'administration a décidé en cours d'année de travailler sur la refonte des cotisations 2025. Les propositions d'évolution du montant des adhésions est argumentée en s'appuyant sur le tableau joint en annexe 3.

Jean-Marie expose cela dans le détail, en indiquant que l'abonnement à la revue Jardin familial de France devient facultatif et sera laissé au libre choix de chaque adhérent (se référer au formulaire d'abonnement en dernière page de la revue ou depuis le site internet de la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs).

La nouvelle grille de tarification des adhésions est adoptée à l'unanimité.

Le règlement des cotisations sera préférentiellement effectué par courrier postal.

Pour le paiement en espèces, 2 permanences seront organisées un samedi matin, dont les dates seront précisées lors de l'appel à cotisation.

Vous pouvez régler vos cotisations jusqu'au 31 décembre 2024, délai de rigueur, par courrier postal.

Le paiement fractionné est possible : l'ensemble des chèques doit être cependant remis à l'association avant le 31 décembre 2024, et les dates souhaitées pour l'encaissement, indiquées au dos du ou des chèques.

Toute cotisation non acquittée au 1er janvier 2025 sera majorée de 20% et ce jusqu'au 15 janvier 2025. Après cette date, en raison de défaut de paiement de cotisation dûment constaté, l'adhérent sera radié des listes et le jardin sera attribué à une autre personne.

9- ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (André Racine)

Ce sont portées candidates à leur réélection (5, 9 et 13) :

- Mme Jenny Knapp (poste n°5)
- Mme Nadine Marchal (poste n°9)
- Mme Chantal Legry (poste n°13)

Fathia M'Rad (poste n°2), cooptée à nouveau en 2024 pour participer au conseil d'administration, n'a pas souhaité prolonger sa candidature au conseil d'administration.

Claudine Barthelet (poste n°14) et André Racine (poste n°1) ne se maintiennent pas au conseil d'administration.

Aucun adhérent(e) sollicité(e) lors de l'envoi de la convocation à l'assemblée générale ne s'étant manifesté(e) pour faire acte de candidature, celles indiquées ci-avant sont donc seules soumises au vote de l'assemblée.

Il est procédé à l'élection des membres candidats du conseil d'administration (vote à bulletin secret), 112 votants :

- Poste n°5 : Mme Jenny Knapp
Nombre de voix : 107.
- Poste n°9 : Mme Nadine Marchal
Nombre de voix : 108.
- Poste n°13 : Mme Chantal Legry
Nombre de voix : 108.

Mesdames Jenny Knapp, Nadine Marchal et Chantal Legry sont élues au conseil d'administration pour une période de 3 ans.

A l'issue de ce vote, le conseil d'administration est composé des 8 membres suivants :

Jean-Marie Baverel, Jean-Louis Courtois, Jenny Knapp, Jean-Charles Laurent, Chantal Legry, Nadine Marchal, Pascal Pupunat et Marie-Madeleine Sage.

Aucun membre du conseil d'administration ne souhaitant assurer la relève de la présidence, l'association va s'orienter vers une gestion collégiale, avec partage des tâches et avec répartition/attribution en conseil d'administration des responsabilités morales, juridiques et administratives.

Le conseil d'administration prévoit de se réunir le jeudi 17 octobre 2024 pour définir plus précisément la gouvernance de l'association.

10- QUESTIONS DIVERSES

La parole est donnée ensuite aux adhérents présents dans la salle et les questions suivantes ont été posées avec les réponses apportées en séance :

1- Tous sites : peut-on règlementer l'usage du tabac dans les jardins ?

Dans les parcelles, la gêne d'un fumeur n'est pas probante. Dans les espaces communs, il appartient aux fumeurs de respecter les non fumeurs et de s'astreindre de fumer en leur compagnie. C'est une règle du bien vivre ensemble.

2- Tous sites : que s'est-il passé pour que l'association soit assignée au tribunal judiciaire ?

L'origine de la procédure est liée à une altercation entre 2 adhérents voisins de parcelle, à l'intérieur d'un site et à un vice de procédure relevé par l'adhérent convoqué en commission Litiges. Il a également tenu des propos déplacés et inadmissibles à l'encontre de membres du CA.

3- Tous sites : à quel moment et comment les jardiniers prennent-ils connaissance du règlement intérieur ?

Les nouvelles moutures des statuts et du règlement intérieur en projet ont été mises en ligne sur le site internet de l'association lors de l'envoi des convocations à l'AG. Les versions finales et approuvées par l'AG seront consultables ensuite sur ce même site.

4- Tous sites : pourquoi choisit-on des coffres à la place de cabanons ?

L'installation des équipements est à la charge de la Ville de Besançon, qui a opté pour le choix de coffres lors des divisions de parcelles, principalement pour des raisons budgétaires.

5- Tous sites : est-il possible de s'acquitter de l'adhésion par virement bancaire ?

Pourquoi pas ! Mais avant de s'engager, l'association doit analyser globalement la procédure pour s'assurer de sa compatibilité avec son mode de fonctionnement et de sa fiabilité en terme de sécurité bancaire.

6- Trépillot : le problème de difficulté de stationnement sur le parking réservé aux jardiniers du site est récurrent. Quelle est la réponse de la Ville de Besançon ?

Sur ce problème récurrent, l'association a alerté la Ville de Besançon à maintes reprises et les services techniques municipaux sont au courant de cette situation. L'aménagement d'un petit parking pour riverains rue de Trépillot ne l'a pas résolu. Des arbitrages sont en cours au sein des directions Voirie et Espaces Verts, sachant qu'un accès doit être maintenu au garage du riverain. La pose d'une borne amovible est une possibilité, mais la configuration des lieux est particulière.

7- Gare d'Eau : à qui incombe la taille des haies à l'intérieur du site ?

Elle appartient au jardinier sur la face donnant sur sa parcelle. Le dessus et la face extérieure est à la charge de l'association (peut faire l'objet de travaux collectifs).

8- Gare d'Eau : quelle taille pour un noisetier trop large, trop haut, présent en limite d'une parcelle de jardin (13.1B)

Ce noisetier est imposant et proche de sa taille maximum. L'intervention peut consister en un recépage des plus grosses branches, en maintenant la touffe bien aérée. Cette coupe sévère imposera un suivi de la taille au sécateur, par l'adhérent concerné, des rejets nombreux et vigoureux qui vont repousser.

9- Gare d'eau : demande réitérée pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie.

Cette demande a été à nouveau formulée à la direction Biodiversité et Espaces Verts, qui doit s'assurer de sa faisabilité auprès de la direction de l'Urbanisme, en raison de la contrainte de site en secteur sauvegardé.

10- Montoille : quel est l'avenir du site, sachant que plusieurs adhérents y restent attachés ?

Ceux-ci demandent une rencontre sur place avec les représentants de l'association et de la direction Biodiversité et Espaces Verts de la Ville de Besançon.

L'association y est favorable : la DBEV sera donc à nouveau sollicitée (dernière visite le 19/09/2024).

11- Bousserotte : demande pour tailler les arbres qui sont en bordure des jardins et qui apportent beaucoup d'ombre.

Cela sera intégré au programme d'entretien du site avec la DBEV.

12- Rosemont CFA : carence de la part de la Ville de Besançon dans l'entretien des espaces aux abords du site. Cette situation peut-elle être améliorée et suivie ?

Ce point a été abordé lors de la visite du site avec la DBEV le 19 septembre dernier, qui va revenir vers l'association avec des propositions de plantation. Quant à l'entretien à l'extérieur des clôtures, la réponse de la DBEV reste des plus évasives (valable pour plusieurs sites).

13- Rosemont CFA : demande de tables de pique-nique pour les moments de partages.

Cette demande a été réitérée à la DBEV, avec la plantation d'arbres fruitiers dans l'espace

commun.

14- Rosemont CFA : demande de compteurs d'eau individuels.

La question a été abordée lors du CA du 3 octobre 2024, avec la décision de différer la dotation de ces compteurs (coût prévisionnel 3600 €) après la réalisation des divisions de parcelles.

15- Verger de Trépillot : demande réitérée d'installation de ruches sur le site ?

La position de la Ville de Besançon a nettement évolué en faveur de la réduction du cheptel d'abeilles domestiques sur ses propriétés (exemple de l'abandon de la convention "Abeille sentinelle de l'environnement" sur le site d'Isenbart, avec le syndicat apicole du Doubs).

La Ville devra être interrogée concernant le site de Trépillot.

A Besançon, le 12/10/2024

Pour l'association
Les co-gérants

Association des Jardins et Vergers Familiaux de Besançon et Environs <https://www.ajvfbe.com/>
Courriel : ajvfbe@gmail.com – Téléphone : 03 81 80 07 20
Affiliée à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs